

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

## **Arrêté du 25 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022 modifié portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2402446A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1<sup>er</sup> et son annexe I ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 modifié portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu le courrier électronique de la secrétaire générale de la fédération FO des finances,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le *b*) de l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 2022 susvisé est modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, en ce qui concerne la fédération des finances Force ouvrière (Confédération générale du travail Force ouvrière) :

- *M. MABIER Yohann est nommé représentant titulaire à la place de M. GRASSET Philippe ;*
- *M. LE CORRONC Jean-Marc est nommé représentant suppléant à la place de M. MABRIER Yohann.*

## Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 25 janvier 2024

Pour le ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

Anne Blondy-Touret